



L'an deux mil vingt-deux le 15 septembre

**Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO**

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 8

Votants : 12

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2022**

**PRESENTS** : Sandrine PERRIN – Kévin TORRES-FERREIRA - Laurence DESLOGES – Céline LYARD – Alexandre MERLE – Gaëtan PIEDVACHE – Nadine TRUCHE

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Marc JOURDAN – Pierre-Alexandre BONVARLET (procuration à Céline LYARD) – David BOTTOLI - Jacques MAILLET (procuration à Kévin TORRES-FERREIRA) – Mylène MOLLEX (procuration à Brigitte TOUGNE-PICAZO) – Allison MUGNIER (procuration à Sandrine PERRIN) - Nicole PARIS

**Secrétaire de séance** : Kévin TORRES-FERREIRAOBJET:

II – Budget commune – Décision modificative n° 2

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- De la nécessité d'augmenter le montant de l'emprunt à intervenir pour financer les investissements prévus.
- De la non prise en charge des annuités EPFL.

Pour corriger ces anomalies il convient de modifier les crédits de la façon suivante :

Investissement recettes		
Article	Diminution crédit	Augmentation crédit
16412		360 000
Investissement dépenses		
Article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2315		60 000
2313		250 000
2312		50 000
27638		27 173
2132	27 173	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les modifications ci-dessus,

Pour extrait conforme.

Le Maire,